# RÉSOLUTION DESTINÉE AU CONSEIL CANADIEN
# Le 1er mars 2013

**Parce qu**'en moins de deux années, le gouvernement majoritaire Harper a porté atteinte aux droits de libre négociation collective de bon nombre d'affiliés du Congrès du travail du Canada (CTC);

**Parce que** le projet de loi C-377 représente une ingérence sans précédent dans les affaires indépendantes de tous les syndicats et que, sous faux prétexte de rendre des comptes aux contribuables en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, il permettra à l'État de s'immiscer dans les affaires privées des syndicats et de leurs membres;

**Parce que** la réduction de l'assurance-emploi, de la sécurité de la vieillesse et d'autres services dans le contexte de l'austérité budgétaire, la révocation de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* et les modifications rétrogrades apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires reviennent à un assaut lancé par le gouvernement Harper sur les travailleuses et travailleurs canadiens ordinaires qui est destiné à faire baisser les salaires et à affaiblir le mouvement syndical;

**Parce que** l'assaut législatif suivant sur le mouvement syndical canadien se présentera sous la forme d'une loi fédérale compromettant la sécurité syndicale qui constituera la première loi antisyndicale rétrograde à l'américaine déposée au Canada;

**Le Congrès du travail du Canada et les syndicats qui lui sont affiliés et qui représentent plus de 3,3 millions de travailleurs et travailleuses :**

Lanceront une vaste campagne de sensibilisation entre leurs membres pour mieux faire apprécier les syndicats et le fait d'être syndiqué, pour accroître la fierté des membres des syndicats et pour créer les conditions nécessaires à la résistance des membres à tout assaut législatif sur la sécurité syndicale ainsi que sur l'indépendance et l'autonomie des syndicats canadiens;

**La campagne comprendra, sans y être restreinte, ce qui suit :**

1. Une mise en commun des ressources pour effectuer des recherches et des sondages afin d'établir des outils d'éducation sur tous les éléments de la législation qui influencent la sécurité syndicale et leurs répercussions sur les travailleurs et les travailleuses, les salaires, l'économie et les syndicats, et de donner à tous les affiliés, aux fédérations du travail et aux conseils du travail une formation en communication permettant de transmettre des messages cohérents et coordonnés;

2. Des conversations organisées au travail permettant à tous les affiliés de mobiliser leurs membres dans le dossier de l'atteinte portée à leur capacité de gagner un salaire décent dans un milieu sécuritaire, et d'indiquer clairement que le vrai but est d'affaiblir la capacité des travailleurs et travailleuses d'influencer leur milieu de travail et de négocier collectivement, et de faire taire la voix légitime des travailleurs et travailleuses dans tous les débats sur les politiques publiques;

3. Un réseau de communication d'intervention rapide surveillant les médias et permettant de réfuter toute déclaration négative faite à ceux-ci au sujet des syndicats par des hommes ou femmes politiques;

4. Des travaux de défense de cause débordant le cadre du Parlement et englobant des efforts faits auprès des employeurs et des organisations patronales, des leaders de la communauté locale et des gouvernements provinciaux et municipaux afin de les inciter à dénoncer globalement et publiquement l'adoption de lois rétrogrades à l'américaine qui nuisent à la sécurité syndicale;

5. Une campagne publique nationale visant à présenter le mouvement syndical sous un jour positif, y compris ses principales réalisations récentes et les avantages qu'il comporte sur le plan social, et à accroître la résistance aux messages antisyndicaux des Conservateurs;

6. Le consentement de tous les affiliés à financer jusqu'en mai 2014 (Assemblée générale du CTC) la campagne devant être gérée et dirigée par le CTC;

7. Une invitation des syndicats non affiliés au CTC à participer pleinement à la campagne parce qu'ils seront influencés eux aussi par les atteintes en question;

8. Des discussions directes entre les affiliés et les employeurs de leurs membres pour demander à ceux-ci de favoriser les relations de travail harmonieuses, et notamment l'adoption d'une stratégie industrielle qui accroîtrait la formation, l'emploi à valeur ajoutée et le rendement de l'économie dans l'ensemble du Canada;

9. Un engagement du mouvement syndical entier à opposer une résistance et une action à l'adoption, dans toute compétence, de modifications à la législation ou à la réglementation qui affectent les principes de sécurité syndicale établis de longue date;

10. La défense et l'appui par le CTC et tous ses affiliés, parce que le tort causé à l'un d'entre nous l'est à nous tous, de tout syndicat affilié qui est obligé de déclencher une grève ou de prendre des moyens de pression au travail afin d'établir ou de renouveler des dispositions de convention collective sur la sécurité syndicale parce que des modifications apportées à la législation affectent les dispositions contractuelles sur la sécurité syndicale;

11. Le Comité exécutif du CTC, qui dirigera la campagne, adoptera d'autres mesures au besoin pour défendre le mouvement syndical contre toute atteinte législative à notre indépendance;

12. Une célébration de la fière histoire des travailleurs et travailleuses du Canada et de leur mouvement syndical par des événements publics et une intensification des manifestations de solidarité dans toutes les communautés du Canada à l'occasion de la fête du Travail de 2013;

13. L'affirmation par tous les affiliés de leur plein appui à l'égard de cette campagne par la soumission de la présente résolution à l'approbation de leurs sections locales, divisions, loges, conseils exécutifs et organismes à charte.

fh:dc/sepb225
ResolutionAmended-2013-03-01-FR